



Mutuelle Saint-Martin

3 rue Duguay-Trouin 75280 PARIS CEDEX 06
☎ 01 42 22 07 77 ☎ 01 45 48 53 90
www.mutuelle-saint-martin.fr et www.mutuelleMSM.com

PARTAGE & Santé

BULLETIN TRIMESTRIEL n° 91



septembre 2007

ISSN : 0764-5139

editorial

ET DIEU CRÉA L'HOMME...

De manière récurrente, les déficits font la " une " des journaux, le " déremboursement " des médicaments inquiète les usagers, le projet " dépendance " suscite l'habituelle question : " qui va payer ? ".

Mais qui pose la vraie question : " pour qui toutes ces réformes ou modifications ? ".

Car il s'agit bien de soigner des **personnes humaines** malades, de prévenir des maladies qui peuvent bouleverser gravement la **vie humaine**, d'accompagner en fin de vie des **êtres humains** atteints physiquement, psychiquement, moralement...

Nos décideurs ne doivent pas oublier l'esprit " mutualiste ", inscrit dans les premiers articles du Code de la Sécurité Sociale et dont les fondateurs avaient une conscience aiguë...

Notre Mutuelle a toujours œuvré dans ce sens. Faisons tout pour que les nouveaux " règlements " internationaux (que l'on nous impose au nom de ???) ne nous fassent pas perdre l'âme de notre Mutuelle et sa solidarité intrinsèque.

Monseigneur Michel Bonnet
Président de la Mutuelle Saint-Martin

2-3 ACTUALITÉS

> Assemblée Générale 2007 :

- Comment s'est faite l'élection des délégués ?
 - Membres participants
 - Membres honoraires
- Déroulement des assemblées générales
 - L'Assemblée générale ordinaire
 - L'Assemblée générale extraordinaire

> Décès de M. Jean GARDIN

> Les fonds d'entraide

4 SANTÉ ET EXPRESSION

> Carnet de voyage :

Témoignage de la grande gagnante du Jeu Concours

> Courrier des lecteurs :

Le psoriasis

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Nouvelle composition de l'AG :

	nombre de Sections	nombre de Délégués (culte)	nombre de Délégués (laïcs)	nombre de Membres honoraires
Hier	228	706	5	-
Aujourd'hui	nombre de Sections de vote	nombre de Délégués (culte)	nombre de Délégués (laïcs)	nombre de Membres honoraires
	96	238	8	28

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST L'EXPRESSION DE TOUS LES MUTUALISTES POUR LA VIE DE LEUR MUTUELLE.

EN RAISON DU NOMBRE D'ADHÉRENTS, CEUX-CI SONT REPRÉSENTÉS PAR DES DÉLÉGUÉS ÉLUS AU SEIN DE SECTIONS DE VOTE.

Le tableau ci-dessus donne le nombre de délégués, par catégorie :

- d'une part, les membres participants, en deux collèges : culte (prêtres diocésains, religieuses et religieux) et laïcs ;
- d'autre part, les représentants des membres honoraires (diocèses et instituts religieux).

→ COMMENT S'EST FAITE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ?

→ POUR LES MEMBRES PARTICIPANTS :

Les adhérents du culte catholique sont répartis en Sections locales et administratives, gérées par un "Comité de gestion", dont les membres (de 3 à 7) sont élus (pour cinq ans) par les mutualistes relevant de cette Section.

Si cette Section locale et administrative comporte plus de trois cents membres, elle forme une "Section de vote", sinon, elle est regroupée avec d'autres pour former une "Section de vote" d'au moins trois cents membres.

Dans chaque " Section de vote ", les membres des Comités de gestion élisent les délégués pour l'Assemblée générale (un délégué par tranche de trois cents membres commencée), ce qui donne 238 délégués (147 religieuses, 62 prêtres diocésains et 29 religieux).

Les adhérents laïcs sont répartis en trois " Sections de vote " par zone géographique et élisent directement leurs délégués, soit 8 (3 pour la région parisienne, 3 pour la région nord et deux pour la région sud).

→ POUR LES MEMBRES HONORAIRES :

Ils sont représentés par des personnes physiques, choisies parmi les responsables de collectivités dont les membres adhèrent à la Mutuelle. Ceci concerne principalement, pour le moment, le culte catholique, dont les collectivités ont conclu un contrat de groupe (collectif) avec la Mutuelle.

Il y a donc 28 délégués (17 pour les instituts de religieuses, 2 pour les monastères de moniales, 3 pour les instituts de religieux et 6 pour les diocèses).

→ DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

En raison de leur objet, il y a, le même jour, deux Assemblées générales, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire.

LE 2007

→ L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- entend le rapport moral de la Secrétaire générale qui évoque les événements passés depuis la dernière Assemblée générale, rappelle les points forts de notre Mutuelle et suggère telle ou telle orientation à suivre ou telle décision qu'il serait utile de prendre ;
- approuve les comptes de l'exercice écoulé, après la lecture du rapport de gestion par la Trésorière et des rapports du Commissaire aux comptes ;
- vote les modifications des textes réglementaires (cette année : quelques articles du Règlement intérieur et du Règlement relatif à l'élection des membres du Conseil d'Administration) qui sont proposées par le Conseil d'Administration, afin d'améliorer le fonctionnement de la Mutuelle et pour être " à jour " par rapport aux modifications intervenues dans les lois françaises ;
- élit les membres du Conseil d'Administration (renouvellement par tiers tous les deux ans).

→ L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

(qui suit immédiatement la précédente, avec les mêmes délégués) vote, à la majorité qualifiée des 2/3 :

- la gamme des prestations
- les cotisations (relatives à ces prestations) pour l'année suivante.

La gamme de prestations 2008 reste similaire à celle de 2007. Mais quelques améliorations de remboursement ont été apportées, pour répondre aux désirs exprimés par les adhérents et aux besoins nouveaux en matière de soins.

Ces Assemblées, même si leur caractère " officiel " peut entraver quelque spontanéité, sont l'occasion d'échanges, de questions, d'expression de souhaits et surtout une manifestation de notre solidarité mutualiste, quels que soient l'âge, la situation de santé, l'état de vie (prêtres, religieuses, religieux, laïcs).

Les délégués viennent aussi avec les interrogations des mutualistes de leur section et ainsi ils peuvent, au retour, communiquer sur ces Assemblées, afin que tous participent davantage à la vie de la Mutuelle. Il ne faut pas hésiter à leur faire part de vos souhaits, questions... et à les interroger au... retour. ■

DÉCÈS DE M. JEAN GARDIN



Monsieur Jean GARDIN, Commandeur de la Légion d'Honneur, Président d'honneur du Comité économique et social de la région Ile-de-France, et conseiller technique honoraire de nos propres institutions sociales, est décédé le 22 juin dernier. Suivant sa volonté, ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, mais sa famille a invité tous ses amis et tous ceux qui sont redevables à son immense compétence à partager avec lui l'espérance de la Résurrection. M. l'abbé BRION, Président d'honneur de la Mutuelle Saint-Martin, et M. GUERIN, Directeur de nos institutions sociales, ont participé à la messe de sépulture, suivant le désir qu'il avait exprimé.

Un hommage lui a été rendu par M. FACQUE son successeur et ami, lui aussi, conseiller technique de nos institutions. Monsieur GARDIN était l'une des trois personnalités qui ont fondé la Mutuelle Saint-Martin en 1950, autour de Mgr. CHAPOULIE, et il en est resté conseiller technique pendant 50 ans. On rencontre peu d'hommes aussi dynamiques et aussi brillants dans l'analyse et la synthèse que cet humaniste, profondément engagé dans l'amélioration de la protection sociale en France. Son autorité dans les milieux politiques et sociaux a toujours garanti la solidité et la pertinence de toutes nos institutions sociales dont il a assuré l'adaptation progressive, autant que la sécurité, tout au long de leur évolution. Le Clergé et les ordres religieux lui doivent une grande reconnaissance.

*Abbé Michel BRION
Président d'honneur de la MSM*

Les fonds d'entraide

Qu'est-ce que le fonds d'entraide ?

La Mutuelle Saint-Martin met des fonds à la disposition de ses adhérents, afin de servir en cas de dépenses de santé pas ou peu remboursées, et qui étaient cependant nécessaires.

Ces fonds existent à deux niveaux :

- celui de la section locale et administrative (**Fonds d'Entraide de la Section**),
- et au niveau du Siège (**Fonds National d'Entraide**),

c'est pourquoi on parle de " fonds d'entraide " (au pluriel).

→ Qui peut en bénéficier ?

Tout adhérent à la Mutuelle Saint-Martin peut faire une demande complémentaire au fonds d'entraide. Cette demande ne peut, cependant, intervenir

qu'après avoir sollicité le fonds d'action sanitaire et sociale du régime obligatoire dont il dépend.

→ Dans quels cas peut-on prétendre au fonds d'entraide ?

Pour toute **dépense importante** restée à la charge de l'adhérent, particulièrement pour les prothèses auditives et dentaires, les verres optiques, l'appareillage nécessaire par un aléa de santé, etc...

Une fiche pratique (n°9.07)

détaillée est à votre disposition. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre secrétaire de section. Celui-ci vous guidera dans les démarches à effectuer pour obtenir une aide du fonds d'action sanitaire et social de la S.S., et des fonds d'entraide de la Mutuelle.

Soeur Marie-Hélène DELMOTTE

DE RETOUR D'ASSISE...



Saint François



Sainte Claire

COMME PROMIS, DE RETOUR D'ASSISE, NOTRE GRANDE GAGNANTE DU JEU CONCOURS NOUS A ADRESSÉ UN POIGNANT TÉMOIGNAGE :

Carnet de voyage...

« Je voudrais remercier à nouveau la Mutuelle Saint-Martin de m'avoir fait gagner ce pèlerinage à Assise, sur les pas de Saint François et de Sainte Claire.

Jusqu'au décollage de Roissy, je n'arrivais pas encore à y croire ! Je suis pourtant bel et bien partie, avec Routes Bibliques, et un groupe de 17 autres personnes sous la houlette d'un franciscain de Paris, lors de la semaine de la Pentecôte. Quelle chance !



Arrivés à Assise au soleil couchant, nous sommes montés jusqu'à la place illuminée de la basilique Saint François, pour prendre une première vue de «chez lui» : une bien jolie ville en vérité, toute de rose et de blanc vêtue, dans un écrin de verdure.

Dès le lendemain, nous avons visité la basilique et célébré la messe, dans la crypte, au tombeau du Saint : comme promis, je n'ai pas oublié de prier là pour tous les membres de la Mutuelle, ainsi que dans la chapelle... Saint Martin ! Nous avons ensuite enchaîné les visites, dans Assise, des lieux franciscains, avec chaque fois le texte des Fioretti ou de la Legenda Major qui nous expliquaient ces lieux : la maison paternelle, le cachot et la boutique de draps, la maison de la noble Sainte Claire, la place commune, l'ancien évêché, la cathédrale Saint-Ruffin, le tout simple et petit monastère de Sainte Claire à San Damiano, et la basilique Sainte Claire où se trouve son tombeau, ainsi que le célèbre crucifix qui parla à Saint François, Sainte Marie des Anges et la Portioncule. Nous avons vraiment mis nos pas dans les pas des deux saints !

Mais il est une toute autre partie de la vie de Saint François que nous avons découverte, et qui est moins connue, et pour cause : c'est sa vie de solitude et de prière dans ses différents

ermitages, en forêt, en montagne. Aux Carceri, à Assise, mais aussi dans la vallée de Rieti à Greccio (où il a «inventé» la crèche et où nous avons célébré la messe de la Nativité), à Fonte Colombo, à Poggio Bustone, comme à l'Alverne, nous avons pu voir les simples grottes où lui et ses frères se retiraient longuement (des carêmes entiers) pour prier en solitude comme le Christ, et nourrir ainsi leurs futures prédications. Et bien sûr, nous sommes passés par la fameuse ville de Gubbio, où «frère loup» devint doux comme un agneau, comme dans Isaïe 11,6.

Ce qui m'a particulièrement frappée et que je voudrais partager, c'est tout d'abord son amour pour la pauvreté, non prise comme une fin en soi, mais comme moyen, par le dépouillement radical, de redécouvrir l'essentiel et de parvenir à la charité parfaite, qui a fait de lui, par amour du Christ, le «frère universel» (même de soeur cigale et de soeur la mort corporelle !) et bâtisseur de paix. De plus, certains l'appelaient «le saint pauvrichon» : non pas seulement à cause de sa bure rapiécée, mais aussi à cause des nombreuses maladies dont souffrait son «frère âne», son pauvre corps. Or c'est au coeur de ses souffrances physiques (on lui avait même passé au fer rouge le contour de l'oeil depuis l'oreille jusqu'au sourcil !) mais aussi morales (son Ordre lui échappait, ses frères prenant des directions qu'il n'avait pas voulues), c'est au coeur de toutes ces souffrances qu'il composa son Cantique des Créatures, cette hymne qui éclate en une louange universelle à Dieu, bon Seigneur.

Enfin, ce qui transparaît en tous ces lieux, c'est surtout son intense amour du Christ qui lui fit rechercher en tout la conformité avec son Seigneur, jusqu'à recevoir la grâce des stigmates : il était devenu une image vivante du Christ, à force de méditer sur sa Passion d'amour, gravée en son coeur comme peinte dans chacun de ses ermitages.

Partie en simple pèlerin, je reviens forte d'un nouveau frère aîné dans la foi, redécouvert si proche : à tous je souhaite cette rencontre, j'en rends grâce à Dieu, aux Franciscains ... et à la Mutuelle Saint-Martin ! »

Marie-Sixtine DURUPT

LE PSORIASIS

Témoignage d'un lecteur...

« A l'âge de 27 ans, on me diagnostiquait un psoriasis des plis, se manifestant par des démangeaisons, étendues également aux coudes, depuis plusieurs années. Le dermatologue me recommanda de "m'en occuper le moins possible"... Le plus dur était d'arriver, sur plusieurs mois, années, à ne plus me gratter car cela avait pour effet d'étendre les plaques. Une solution efficace : une douche des plis après avoir été aux W.C. avec l'utilisation exclusive de savon de Marseille nature, sans glycérine, parfums ou colorants... Pour diminuer les conséquences des grattages nocturnes, la coupe des ongles des mains à ras, a facilité la réduction puis la disparition des plaques. Aujourd'hui j'ai 54 ans, seul le pli fessier reste sensible. Il suffit que je revienne à ma douche quotidienne des plis pour contenir les poussées qui ne s'expriment plus beaucoup. Ainsi par la simple lutte (acharnée au début) contre les grattages, le savon naturel et la douche des plis je me suis débarrassé sans pommades ou produits, de toutes ces plaques qui se trouvaient à plusieurs endroits. Cette expérience pourrait peut-être servir à d'autres ... »

Réponse du Dr. Waltzing

Le psoriasis est fréquent. C'est une maladie clinique bénigne de la peau dont l'origine est peu connue (d'origine génétique avec des facteurs déclenchant comme le stress, choc psycho-affectif, infections, etc.). Elle se manifeste par des plaques bien limitées, rouges et desquamantes d'aspect variable selon sa localisation.

L'évolution par poussée est très longue et parfois désespérante par son caractère récidivant, et son retentissement sur la qualité de vie des personnes. Selon la forme de l'atteinte, son étendue et sa gravité, différents traitements peuvent être proposés. Le traitement consistera avant tout en une prise en charge de l'atteinte cutanée, mais aussi de la dimension psychique de la maladie.

Le traitement non médicamenteux de première intention consiste à respecter des règles d'hygiène simples, afin d'éviter toute surinfection cutanée, facteur aggravant de la maladie. Comme le recommande notre lecteur, les douches ont un caractère bénéfique et apaisant, en utilisant des savons doux, sans parfum, et la coupe à ras des ongles est fortement conseillée. Mais parfois ce traitement est insuffisant, nécessitant le recours à des traitements locaux à base de pommade décapante, voire des traitements par voie orale plus agressive.



Vos questions ou suggestions pour le bulletin...

Par courrier postal au :
Service Communication
3 rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06
ou par mail :
arnold@saintmartin.com.fr